

NOTE BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE BUDGET PRIMITIF 2021

Conseil municipal du 21 janvier 2021

SOMMAIRE

Préambule

Caractéristiques du Budget Primitif 2021 :

I. Section de Fonctionnement

- A. Dépenses de Fonctionnement
- B. Recettes de Fonctionnement

II. Section Investissement

- A. Dépenses d'Investissement
- B. Recettes d'Investissement
- C. Dettes de la commune

PRÉAMBULE

L'article L2313- 1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) prévoit, dans le cadre de la mise en œuvre de la transparence financière des collectivités, **la réalisation d'une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles** les concernant.

Celle-ci doit être **jointe au Budget Primitif** de chaque collectivité afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021.

Il respecte les **principes budgétaires** : annualité, universalité, unité, équilibre, spécialité et sincérité.

Le budget primitif constitue le **premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité**. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

PRÉAMBULE

LE BUDGET DE LA COMMUNE EST STRUCTURÉ EN 2 SECTIONS

- **Une section de fonctionnement** dans laquelle sont réunies toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville,
- **Une section d'investissement** dans laquelle sont regroupés toutes les dépenses de travaux et l'encaissement des subventions de partenaires comme le Département, la Région, l'Etat qui viennent compléter le financement des projets communaux.

Le Budget 2021 a été réalisé avec la volonté de poursuivre les efforts d'optimisation des dépenses de fonctionnement tout en préservant une offre de services de qualité aux Soiséens, afin de permettre la mise en place d'une politique ambitieuse et volontaire en terme d'investissement

CARACTÉRISTIQUES DU BUDGET PRIMITIF 2021

■ IL TIEN COMPTE :

- ▶ De la **Loi de finance pour 2021**
- ▶ Des orientations présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2021 qui s'est tenu le 26 novembre 2020

■ IL S'ÉLÈVE À UN MONTANT DE 38 431 947 € RÉPARTIS COMME SUIT :

- ▶ Section de Fonctionnement : **20,506 M€**, soit **53,36%** du budget
- ▶ Section d'Investissement : **17,925 M€**, soit **46,64%** du budget

NOTE BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE - BUDGET PRIMITIF 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES PRÉVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT : 20 506 517 € - Soit 53,36% du budget

ELLES COMPRENNENT :

- Des **atténuations de charges** : **154 000 €** - Correspondant aux remboursements sur rémunération du personnel

- Des **dotations** versées par l'État et nos autres partenaires, dont :
 - ▶ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : **2 468 948 €** qui comprend :
 - La Dotation Forfaitaire : 2 000 000 €
 - La Dotation de Solidarité Urbaine : 180 976 €
 - La Dotation Nationale de Péréquation : 287 972 €
 - ▶ Les différentes compensations (taxe d'habitation, taxe foncière, ...) : **491 800 €**
 - ▶ Les participations de nos différents partenaires (CAF, ACSE, ...) : **1 224 085 €**
 - ▶ Le Fonds national pour les nuisances aéroportuaires : **280 000 €**
 - ▶ Les autres dotations (Dotation de recensement et Dotation de titres sécurisés) : **33 500 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Des **produits de la fiscalité : 9,55 M€**
 - ▶ Ce montant pour 2021 est estimé **sans augmentation par rapport à l'année 2020**, du fait, notamment, d'un coefficient de revalorisation des bases estimé à 0% et à un **maintien des taux d'imposition communaux**.
 - ▶ Pour rappel, suite à la suppression de la taxe d'habitation pour le bloc communal, en 2021 **la commune récupère la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département** auquel s'appliquera un coefficient correcteur pour compenser la perte de produit.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Autres **recettes fiscales** dont :
 - ▶ L'Attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée : **1,550 M€**
 - ▶ La Dotation de solidarité communautaire : **70 000 €**
 - ▶ Le versement du prélèvement des paris hippiques : **382 000€**
 - ▶ Les droits de mutation : **650 000€**
 - ▶ La Taxe sur l'électricité : **280 000 €**
 - ▶ Le Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR) : **150 000 €**
 - ▶ Le Fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France : **288 889 €**
 - ▶ La taxe locale sur la Publicité Extérieure : **40 000 €**
 - ▶ Les droits de voirie : **1 200€**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

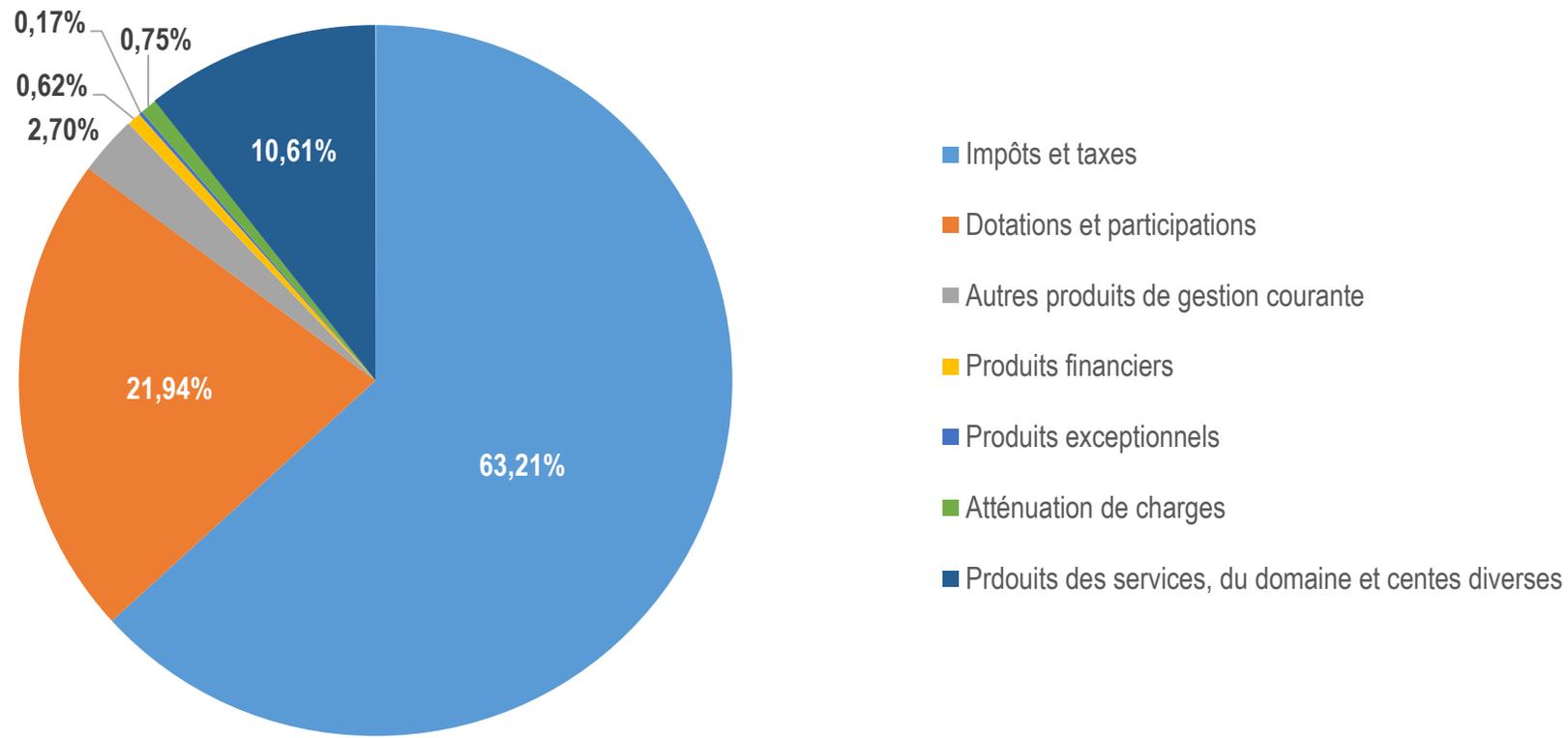
- Des **autres recettes**
 - ▶ Produit des services : **2 174 975 €**
 - ▶ Produit de gestion courante et divers : **554 650 €**

- Les **produits financiers** : **127 170 €**

- Les **produits exceptionnels** : **35 300 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - SYNTHÈSE

RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT – BP 2021



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT : 20 506 517 €

ELLES COMPRENNENT :

- Des **charges à caractère général** : 6 144 020 €
 - ▶ Stables par rapport à 2020, malgré les revalorisations de prix pour certains biens et services (alimentation, matériaux, matériel,...)

- Des dépenses de **ressources humaines** : 11 250 463 €
 - ▶ En hausse de 2% par rapport au Budget Primitif 2020
 - ▶ Elles intègrent :
 - le glissement vieillesse technicité (GVT)
 - les avancements d'échelon du fait de l'ancienneté
 - les avancements de grade après concours et examen
 - les promotions internes
 - les postes supplémentaires
 - la cotisation assurance à l'Unedic

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Des **atténuations de charge** (chapitre 014) : **218 000 €**
 - ▶ En conséquence de notre participation au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) mis en place en 2012

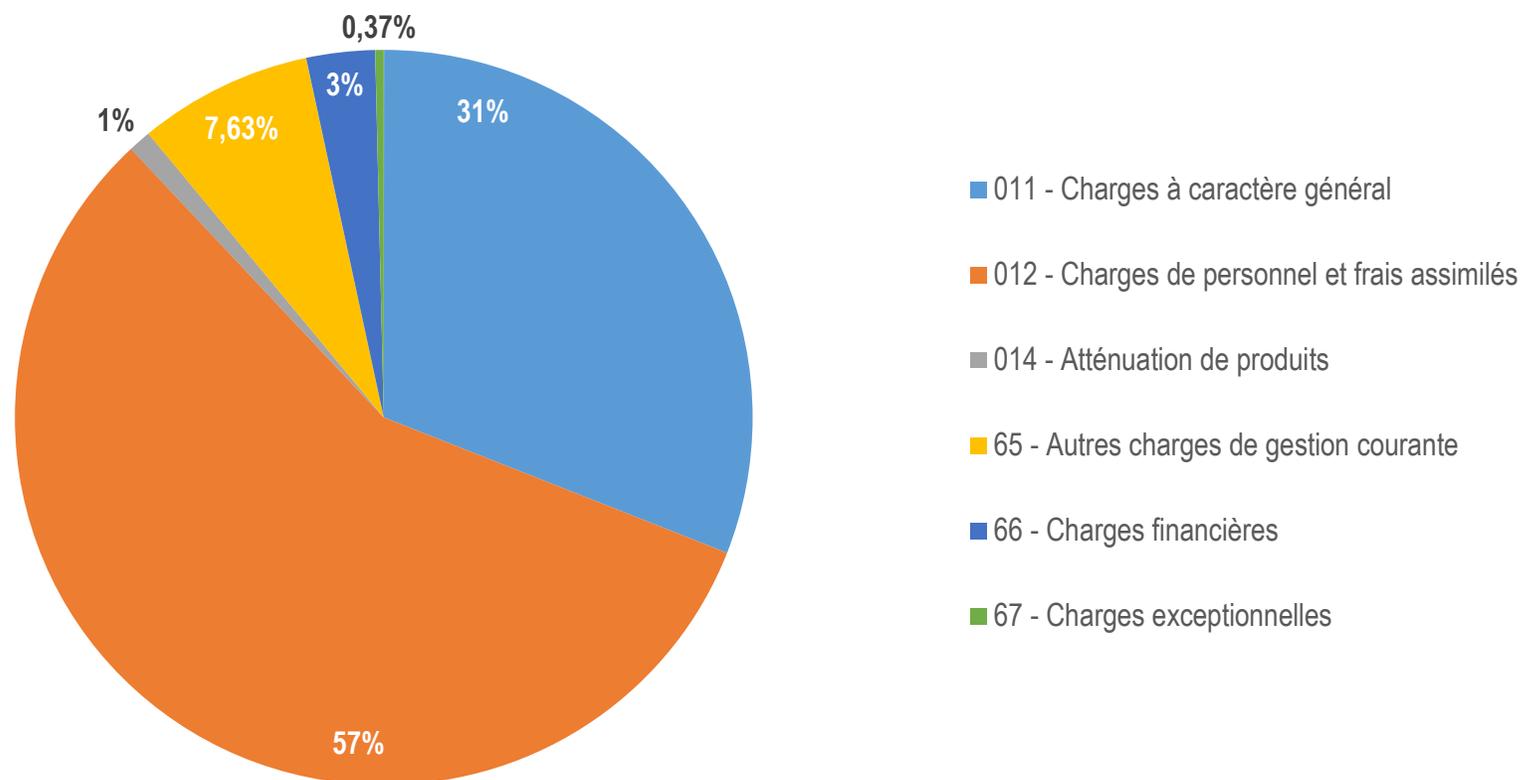
- Des autres **charges de gestion courante** : **1 485 874 €**, dont notamment :
 - ▶ Le financement du SDIS (Service Départemental de lutte contre l'Incendie et de Secours) : **368 000 €**
 - ▶ Les crédits ouverts pour les subventions à verser aux associations, au CCAS et à la Caisse des Écoles : **822 504 K€**.
 - ▶ Les indemnités des élus dans l'enveloppe autorisée par le Conseil municipal : **220 000 €**, intégrant les dépenses de formation des élus
 - ▶ Les créances non recouvrables : **74 000 €** (Admission en non valeur)
 - ▶ Autre contingent obligatoire : **1 370 €**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Des **charges financières des emprunts** : 536 000 € (-7,7%)
- Des **charges exceptionnels** : 73 660 €
- L'**épargne brute** dégagée par la section de fonctionnement pour venir participer au financement de la section d'investissement : 798 200 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - SYNTHÈSE

RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT – BP 2021



- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés
- 014 - Atténuation de produits
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 66 - Charges financières
- 67 - Charges exceptionnelles

NOTE BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE - BUDGET PRIMITIF 2021

SECTION D'INVESTISSEMENT

Regroupe toutes les dépenses de travaux et l'encaissement des subventions de partenaires comme le Département, la Région, l'Etat qui viennent compléter le financement des projets communaux.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

ELLES S'ÉLÈVENT À 17 925 430 €

ELLES COMPRENNENT :

- **L'épargne de gestion : 798 200 €** - Il s'agit de l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement.

- **Des recettes diverses : 1 850 000 €**
 - ▶ FCTVA 2020 : **200 000 €**
 - ▶ Taxe d'aménagement : **60 000 €**
 - ▶ Cautionnement : **10 000 €**
 - ▶ Cessions : **1 580 000 €** (8-10 avenue du général de Gaulle , 4 rue des Fosseaux, 10 rue d'Eaubonne)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Les **subventions d'investissement** (État, Région, Département) : **1 704 000 €**

- L'inscription d'un **emprunt d'équilibre** : **13 573 230 €** pour anticiper :
 - ▶ La reprise de l'excédent d'investissement de 2020 : **11,82 M€**
 - ▶ La reprise pour l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2020 : **1,75 M€**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

ELLES S'ÉLÈVENT À 17 925 430 €

ELLES COMPRENNENT :

- Le remboursement du **capital des emprunts** : **1 422 000 €**
- Les remboursements de **caution** : **10 000 €**
- Les **opérations d'équipement** : **16 493 430 €**
 - ▶ Travaux pour l'Espace Culturel : 10,308 K€
 - ▶ Bail voirie : 440 K€
 - ▶ Bail éclairage public : 200 K€
 - ▶ Travaux d'isolation thermique de l'Hôtel de Ville : 1,2 M€
 - ▶ Travaux de voirie avenue Gavignot suite à l'enfouissement effectué en 2020 : 940 K€
 - ▶ Travaux de création d'un court de tennis couvert : 577 K€
 - ▶ Travaux de rénovation du foyer Lucie Raviol : 1,34 M€
 - ▶ Acquisition de bien immobilier : 284 K€
 - ▶ Études pour la réalisation d'un ilot fraicheur : 54 K€
 - ▶ Diverses études : 65 K€
 - ▶ Travaux dans les écoles : 155 K€
 - ▶ Travaux dans divers bâtiments : 528 K€
 - ▶ Achats de matériels et logiciels pour l'ensemble des services : 401 K€

DETTE DE LA COMMUNE

ENCOURS DE LA DETTE COMMUNALE AU 1^{ER} JANVIER 2021 : 15 539 540,62€

- ▶ Soit un montant d'encours de dette par population de **847,25 €**

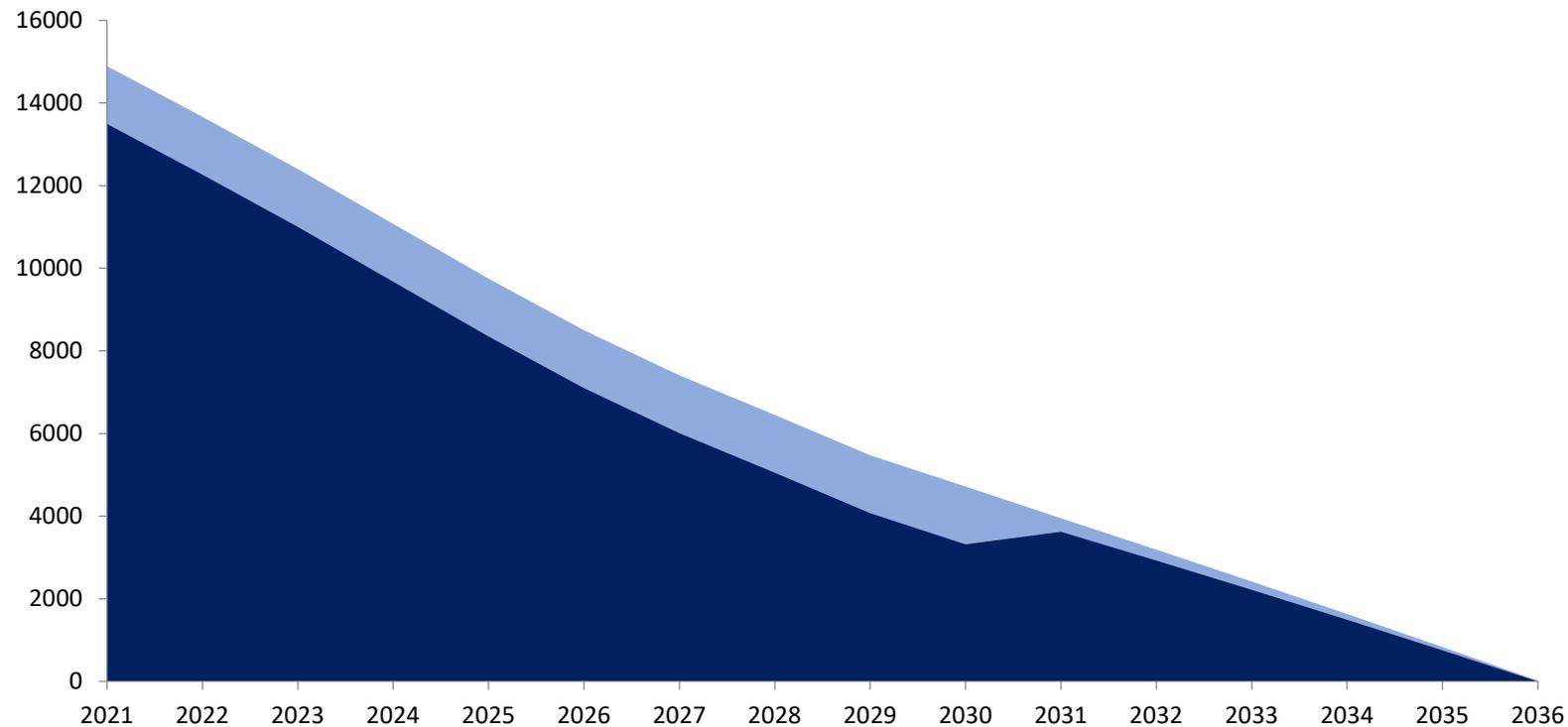
- Le **remboursement du capital des emprunts** pour 2021 s'élèvera à **1,422 M €**, tandis que **la charge d'intérêts**, à un montant de **396 K€**.

- **Structure de la dette :**
 - ▶ La typologie de la répartition de l'encours selon la charte Gissler s'établit comme suit :
 - 89% de l'encours de la dette est de type A-1
 - 11% de l'encours de la dette est de type F-6

DETTE DE LA COMMUNE

■ PRÉVISION D'EXTINCTION DE LA DETTE

- ▶ Tenant compte du fonds de soutien pour le refinancement de l'emprunt structuré



MERCI DE VOTRE ATTENTION